

LUNDI 18 MARS 2019

PARIS-NORMANDIE

Convocations d'assemblées

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE SEINE MARITIME

LE SAMEDI 20 AVRIL 2019 A YVETOT

La fédération des chasseurs de Seine Maritime organisera son assemblée générale annuelle le samedi 20 avril 2019 à Yvetot (salle des Vikings), de 9 à 12 heures 30.

L'ordre du jour de cette assemblée générale est le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2018
- Rapport moral du président
- Compte-rendu financier par le trésorier (approbation des comptes, examen du budget prévisionnel...)
- Rapport de la commissaire aux comptes
- Fixation des cotisations fédérales
- Comptes-rendus des travaux des commissions fédérales
- Propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2019/2020
- Modification du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- Modification des statuts et du règlement intérieur
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Questions écrites

Attention, l'ordre du jour annoncé dans le courrier postal aux adhérents territoriaux avec le transmission des demandes de plans de chasse et/ou gestion a subi des modifications.

Les conditions de participation aux votes de l'assemblée générale sont détaillées sur le site internet de la fédération (www.fdc76.com), rubrique « AG FDC76 2019 », ainsi que sur notre journal Infos Chasse 76 (Edition de mars 2019). Le procès-verbal de l'assemblée générale 2018 est également disponible dans cette rubrique de notre site internet.

Les propositions de modifications des statuts et règlement intérieur seront soumises au vote de l'assemblée générale. Elles sont disponibles sur le site internet de la fédération (www.fdc76.com), rubrique « AG FDC76 2019 ». Ces points seront soumis à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Les questions écrites inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée sont celles présentées par le conseil d'administration ou par au moins 50 adhérents de la fédération des chasseurs 76 pour la saison cynégétique en cours et adressées par écrit et reçues à la fédération 20 jours avant la date de l'assemblée, soit avant le 30 mars 2019 à minuit.